

Membres en exercice : 14  
Présents : 9  
Votants: 13  
Pour: 13  
Contre: 0  
Abstentions: 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BÉNAGUES

Date de la convocation: 14/02/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux février le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Josiane BERGE*

**Présents :** Christophe BAUZOU, Josiane BERGE, Simone BIELLE, Thierry DA FURRIELA, Sandrine ESTEBE, Laurie FERRIES, Serge GARCIA, Olivier HILAIRE, Laurent MARSEILLE

**Représentés :** Loïc ABENIA par Laurie FERRIES, Stéphane FABRY par Serge GARCIA, Aubry PINATON par Thierry DA FURRIELA, Mickaële REIS par Olivier HILAIRE

**Excusés :**

**Absents :** Franquelim FERREIRA

**Secrétaire de séance :** Simone BIELLE

**Objet :** Pemis de louer

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées est engagée dans une politique de l'habitat qu'elle mène depuis sa création. Par le biais d'une plateforme locale de lutte contre l'habitat indigne et au travers de ses opérations d'amélioration de l'habitat privé et de renouvellement urbain, elle impulse et mène des programmes pérennes en la matière. Une analyse menée d'octobre 2019 à janvier 2020 a relevé une présence importante du parc privé potentiellement indigne. Ces pratiques locatives portant atteinte à la dignité humaine, la CCPAP détentrice de la compétence habitat, souhaite mettre en place un « permis de louer » afin d'intensifier ses actions de lutte contre l'habitat indigne.

Madame le Maire demande de se prononcer sur cette adhésion.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de se prononcer favorablement et autorise Madame le Maire à signer tout document permettant l'aboutissement de la présente décision.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

Le Maire  
Josiane BERGÉ



Secrétaire de séance  
Simone BIELLE



## Tableau de recensement des rues affectées au Permis de Louer

| Nom des Rues           | Numéros    |
|------------------------|------------|
| Chemin des Mesous      | Tous       |
| Place Bonnes Aygues    | Tous       |
| Petite Rue             | Tous       |
| Grand Rue              | Tous       |
| Petite Rue de l'Église | Tous       |
| Route de Saint Bauzeil | 1 et 1 bis |